

**PIECES A FOURNIR LORS DE VOTRE
INSCRIPTION / REINSCRIPTION
EN FORMATION MEDICALE CONTINUE**
fmc@univ-reims.fr

Liste des pièces OBLIGATOIRES	1 ^{ère} inscription	Réinscription	Réservé administration
▪ Le courrier d'autorisation d'inscription du responsable du diplôme	X	X	
▪ Une attestation de prise en charge si vos frais d'inscription sont pris en charge par une entreprise, un organisme...	X	X	
▪ Une photocopie de la pièce d'identité	X		
▪ Une photocopie du baccalauréat (ou équivalent), une photocopie du relevé de notes du baccalauréat ET du dernier diplôme obtenu . ▪ Fournir la traduction en français pour les baccalauréats et diplômes étrangers.	X		
▪ Photocopie de l' attestation ou de la carte de sécurité sociale ou de la carte européenne d'assurance maladie .	X	X uniquement en cas de changement de situation	
▪ Deux photos format identité récentes portant au dos vos nom, prénom et diplôme préparé.	X	X	
▪ Une attestation d'assurance « responsabilité civile » personnelle pour l'année universitaire 2017/2018 (à demander à votre assureur). Cette couverture est obligatoire , l'Université ne couvrant pas les risques que ses usagés font encourir ou font encourir à des tiers à l'occasion de leurs études.	X	X	
▪ Une photocopie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD) pour les <u>personnes âgées de moins de 25 ans</u> . Si vous n'avez pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la Mairie de votre domicile. Sont concernés tous les étudiants français ainsi que les étudiantes nées à partir de 1984. Attention : si vous ne fournissez pas l'un des justificatifs, vous ne pourrez pas obtenir la délivrance de votre diplôme.	X	X uniquement en cas de changement de situation	
▪ Une enveloppe timbrée (au tarif en vigueur) à votre nom, prénom et adresse complète.	X	X	
▪ Un moyen de paiement des droits d'inscription : chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'« <u>Agent Comptable de l'URCA</u> », carte bancaire (paiement en espèces possible uniquement en scolarité, ou en espèces auprès du bureau du Département de FMC.	X	X	

Pour tous les candidats ayant passé leur bac à partir de 1995 ou ayant été inscrits dans une autre faculté, nous vous remercions d'indiquer votre n°INE dans l'encadré n°2 (voir relevé de notes ou carte étudiant), cela afin d'éviter tout retard d'enregistrement de votre dossier.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ